

donc demander un nouveau délai, mais je ferai l'annonce en question aussitôt que possible.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—LES VERSEMENTS
 CONSENTIS AUX PROVINCES EN VERTU DE
 LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) de dire à la Chambre si les versements mensuels fédéraux à neuf provinces, en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, sont à date en septembre 1967, et si les versements à la province de Québec, en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux provisoires, étaient aussi à date au mois de septembre 1967. Cette question en précédait une que j'avais l'intention de poser.

Je ne doute pas que les paiements qui doivent être effectués par le gouvernement du Canada aux provinces pour les services hospitaliers sont versés selon les montants appropriés et à temps. Cela n'est que juste et je suis convaincu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social verra à ce que son ministère accomplisse son devoir fidèlement et exactement.

En fin de semaine, je suis allé à Montréal visiter ma fille qui est mariée et qui habite là, mon frère qui est marié et qui demeure à Beaurepaire, un cousin qui fait partie du personnel de la Commission des écoles protestantes à Montréal, et une nièce qui habite Montréal. Pendant mon séjour, j'ai visité de nombreux amis. De samedi à dimanche, j'ai été absolument scandalisé d'apprendre qu'il y a, à Montréal, des hôpitaux qui n'ont pas reçu un sou du gouvernement du Québec ou du ministère de la Santé; trois hôpitaux n'ont rien reçu depuis six mois, et un hôpital, rien depuis plus d'un an.

• (10.10 p.m.)

Comme le ministère de la Santé du Québec ne verse pas les remises ordinaires devant couvrir les frais d'exploitation, ces hôpitaux québécois se trouvent dans une horrible gêne. Il ne m'appartient pas d'enquêter sur tous les hôpitaux et je n'en aurais pas le temps. Mais il advient que de mes amis siègent aux bureaux des gouverneurs de quatre des grands hôpitaux de Montréal et j'ai fait confirmer, par des membres du personnel médical, les faits qui m'avaient été soumis.

Sans aucun doute, si le gouvernement fédéral verse au ministère de la Santé du Québec, des paiements aux termes de la loi sur les arrangements fiscaux provisoires, vu que le Québec a renoncé à se prévaloir de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, les contribuables canadiens ont le droit de savoir pourquoi les hôpitaux de la province de Québec se trouvent actuellement dans une horrible gêne parce qu'ils ne reçoivent aucun versement du gouvernement provincial du Québec en contrepartie de leurs comptes d'exploitation.

Je me suis informé à bonne source et je sais qu'aucun hôpital au Canada, en dehors de la province de Québec, n'a de raison de se plaindre de la rapidité avec laquelle le ministère provincial de la Santé acquitte ses comptes. Cela vaut pour les neuf provinces, en dehors du Québec. Comment se fait-il que la province de Québec, qui se prétend tellement plus malicieuse que les fonctionnaires du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, et le ministre fédéral, qui prétend gérer son régime d'hospitalisation mieux que personne, soit la seule province où les hôpitaux se plaignent de n'avoir pas été remboursés par le ministère de la Santé provincial de leurs dépenses d'exploitation. Le contribuable canadien a droit, à mon avis, à une explication à ce sujet.

Les Canadiens sont très lourdement imposés. Les contribuables canadiens savent qu'une partie de leurs impôts est remise à un gouvernement provincial qui ne s'efforce jamais d'expliquer comment ces fonds sont dépensés chez lui, mais proclame que les gouvernements provinciaux établiront les priorités auxquelles ces sommes seront affectées. Cet argent étant fourni par le gouvernement fédéral, à Ottawa, les contribuables canadiens ont le droit d'exiger qu'on leur explique ce qu'il advient de l'argent perçu par le gouvernement fédéral pour être remis aux provinces.

Les neuf autres provinces n'hésitent pas à expliquer comment sont dépensés les fonds fédéraux qui leur sont confiés aux termes des programmes à frais partagés d'assurance-hospitalisation. Pourquoi donc ne pouvons-nous pas nous faire expliquer par la province de Québec pourquoi les sommes payées à Québec par Ottawa ne servent apparemment pas à cette fin? Je sais pertinemment que ces sommes sont remises chaque mois, en bonne et due forme et en temps voulu.

Pourquoi ces fonds fédéraux ne parviendraient-ils pas aux différents hôpitaux même